

Ecoles des Cèdres



Ecole élémentaire
30, avenue des Cèdres
Tél. : 05 62 37 53 34

Ecole maternelle
30, avenue des Cèdres
Tél. : 05 62 36 32 39

Ecole maternelle Marcel Pagnol



18, rue Jules Guesde
Tél. : 05 62 36 88 77

Ecole élémentaire Lamartine



Bâtiment A:
Rue Lamartine



Bâtiment B:
2, rue Joliot-Curie

Tél. : 05 62 36 87 86

+ d'infos :

Pour plus de renseignements,
vous pouvez :

Consulter le site internet de la Ville :
www.ville-aureilhan.fr/Jeunesse

Contact le service via l'adresse mail :
scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr

Rencontrer
Virginie FAVERON,
Maire-Adjointe en
charge des affaires
scolaires et périscolaires,
sur rendez-vous.
Tel. 05 62 38 91 50



MAIRIE

Place François Mitterrand

65800 AUREILHAN

Tel. 05 62 38 91 50

Les ÉCOLES d'AUREILHAN



Les établissements
Les horaires
Les services périscolaires
Le projet éducatif
La vie scolaire

www.ville-aureilhan.fr



Les écoles

A Aureilhan, l'Éducation est une **priorité**.

Si l'Éducation Nationale rémunère le Personnel enseignant, la Ville prend en charge toutes les autres dépenses : ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), construction et entretien des bâtiments, dépenses de fonctionnement (énergie, assurances, etc.) et frais pédagogiques.

La Commune a construit une relation loyale et confiante avec l'ensemble des partenaires de la sphère éducative, dans l'objectif partagé de « proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école ».

Lors des différents temps d'accueil organisés, la prise en compte du rythme des enfants se traduit par :

- Une attention particulière à la qualité de l'accueil ;
- L'aménagement d'espaces de jeux libres et de repos ;
- La mise en place d'activités sur le temps libre ;
- La prise en compte spécifique des besoins des élèves.

Dispositif d'accueil des - de 3 ans

Un dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans labellisé par l'Éducation Nationale a été mis en place à la rentrée de septembre 2018 à l'école maternelle des Cèdres. Une salle de classe, spécialement dédiée à cet accueil, est aménagée.

L'école maternelle Marcel Pagnol se réserve la possibilité d'accueillir des enfants de moins de 3 ans en fonction des effectifs de l'école.

Écoles maternelles

1 ATSEM par classe.

Activités autour du livre, de la gestion des émotions, du vivre ensemble. Activités manuelles qui favorisent la petite motricité et d'activités sportives pour la motricité globale.

Écoles élémentaires

Activités de découvertes culturelles, artistique et sportives. L'ensemble des classes des écoles élémentaires est équipé d'un tableau blanc et d'un vidéoprojecteur interactif. Chaque école est doté d'une classe mobile de 10 ordinateurs hybrides.

(Dispositif « socle numérique » avec une subvention obtenue de la part de l'Etat en 2021.)



Rythmes scolaires & horaires

4 jours de classes / semaine

	Matin	Après-midi
Ecoles maternelles	8h45/12h	14h/16h45
Ecoles élémentaires	8h40/12h	14h/16h40

Les projets pédagogiques

des écoles peuvent inclure :

- Cycle piscine
- Cycle environnement et éveil à la nature
- Prévention routière
- Passeport informatique
- Eveil linguistique (Anglais)
- Eveil diététique et alimentaire
- Intervenants en classe
- Sorties scolaires (Maison de la Nature, médiathèque, parcs, cinéma, musées, etc.)

Les traditions des écoles

- Accueil du Père Noël et Chants
- Carnaval
- Fêtes des écoles
- Manifestations selon les projets des écoles

Ces animations existent grâce à la participation et au dynamisme des parents d'élèves et de l'équipe pédagogique, ainsi qu'au financement de la Caisse des Écoles.

Participer à la vie scolaire de son école et de sa Ville

Les Parents d'élèves élus peuvent s'investir dans la vie des écoles au travers de 3 instances de participation :

Le Conseil d'École

C'est l'instance principale de l'école. Organe de concertation présidé par la Directrice ou le Directeur de l'école, il réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

La Caisse des Écoles

Établissement public communal présidé par le Maire. Elle intervient dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire). Elle gère le restaurant scolaire, notamment.

Le Projet Éducatif Territorial

Cadre institutionnel qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions, à l'échelle communale, de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Les Services périscolaires

Le restaurant scolaire

49 298 repas sont fabriqués chaque année par l'équipe du restaurant scolaire.

93% des viandes « fraîches » servies sont d'origine française.

Produits bio et locaux en progression

constante. 21 % des produits proposés sont bio et 18% d'entre eux locaux

Menus consultables sur le site internet

www.ville-aureilhan.fr. Un menu végétarien par semaine.

Nouveau : A partir de la rentrée de septembre 2023, les parents réservent et annulent obligatoirement les repas de leurs enfants sur le Portail Citoyen (Espace Famille) au plus tard le lundi avant 12h00 pour la semaine suivante.

Attention : Je réserve = Je m'engage. Toute réservation doit être effectuée au plus près de vos besoins. Si vous n'annulez pas vos repas dans les délais impartis, vous serez facturé au tarif en vigueur (sauf cas particulier mentionné dans le règlement intérieur et sous réserve de présentation d'un justificatif).

Tarifs appliqués aux parents Aureilhanais

Tranches quotient familial	Tarifs
A inférieur ou égal à 499 €	1,00 €
B 500 à 749 €	3,30 €
C 750 à 999 €	3,70 €
D 1000 à 1199 €	4,10 €
E 1200 à 1499 €	4,60 €
F égal ou supérieur à 1500 €	5,00 €

La garderie (maternelle) et l'Accueil de Loisirs Associés à l'École ALAE (élémentaire)**

Sur chaque site, **dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.** Une garderie et un ALAE sont organisés pour les élèves qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire de 12h à 12h30 et de 13h30 à 13h50.

Tarifs appliqués aux parents Aureilhanais

Tranches quotient familial	Forfait mensuel Garderie et ALAE	Forfait journalier garderie et ALAE
A inférieur ou égal à 499 €	19,50 €	3,30 €
B 500 à 749 €	20,50 €	
C 750 à 999 €	21,50 €	
D 1000 à 1199 €	22,50 €	
E 1200 à 1499 €	24,00 €	
F égal ou supérieur à 1500 €	25,00 €	

* gérée par la Commune

** animé par la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan (MJC)